



CDDH-EXP(2018)01

08/01/2018

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH
concernant les travaux du CDDH-EXP pendant le biennium 2018-2019**

(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300^e réunion, 21-23 novembre 2017)

et extraits pertinents des rapports de réunion du CDDH

Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du CDDH-EXP pendant le biennium 2018-2019

(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300^e réunion, 21-23 novembre 2017)

Liens entre la liberté d'expression et d'autres droits de l'homme et libertés

"Sur la base des travaux effectués en 2016-2017 et de la jurisprudence évolutive de la Cour européenne des droits de l'homme, et en étroite coopération notamment avec le CDMSI et l'ECRI, préparer, le cas échéant, un projet d'instrument non contraignant (par ex. lignes directrices, guide de bonnes pratiques, recommandation) sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits de l'homme et libertés, en particulier dans des sociétés culturellement diverses (échéance : 31 décembre 2019)".

* * *

Extrait du rapport de la 87e réunion du CDDH

(6-9 juin 2017, document CDDH(2017)R87)

4.3 Liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP)

45. Le Président du Groupe de rédaction sur la liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP), M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) présente les résultats de la 1^e réunion du Groupe (22-24 mars 2017, [CDDH-EXP\(2017\)R1Rev](#)).

46. Il est rappelé que le mandat du Groupe est le suivant :

A la suite des travaux déjà menés par le CDDH pour promouvoir le pluralisme et la tolérance et contribuer à préserver des sociétés cohésives, mener une analyse de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres instruments du Conseil de l'Europe pour donner des orientations supplémentaires sur la manière de concilier la liberté d'expression et d'autres droits et libertés, en particulier dans des sociétés culturellement diverses.

Sur cette base, préparer un guide des bonnes pratiques nationales sur la manière de concilier les divers droits et libertés concernés (échéance : 30 juin 2017). Si nécessaire, un projet de recommandation du Comité des Ministres sur la cyber-sécurité et les droits de l'homme est préparé.

47. Le Président du Groupe de rédaction constate que :

- La réunion a été principalement dédiée à la finalisation du projet d'Analyse de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres instruments du Conseil de l'Europe en vue de fournir des orientations complémentaires sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses.

- Le dernier jour de la réunion, les membres du Groupe de rédaction ont participé à la Conférence *Promouvoir le dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et la communauté de la liberté des médias*, organisée par le Centre européen pour la presse et la liberté des médias, avec le soutien du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) et ses organisations partenaires.

48. Le CDDH remercie le Président du Groupe de rédaction pour cette présentation ainsi que la Rapporteuse du CDDH-EXP, Mme Kristīne LĪCIS (Lettonie), pour l'excellent travail qu'elle a accompli. Il examine ensuite le projet d'Analyse, l'adopte après avoir y apporté un certain nombre de modifications mineures et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information (document [CDDH\(2017\)R_Addendum_III](#)). Les délégations qui, au cours de l'échange de vues, ont exprimé le souhait de soumettre d'autres propositions de rédaction sont invitées à les envoyer avant vendredi, **23 juin 2017**, 18h00, à merete.bjerregaard@coe.int (voir récapitulatif des échéances, [Annexe XI](#) ci-après). Ces contributions seront examinées par le Président du Groupe de rédaction et la Rapporteuse en vue de leur insertion le cas échéant dans le texte de l'Analyse.

49. Le Président du CDDH-EXP explique en outre que le Groupe de rédaction a discuté du contenu et de la procédure à suivre pour préparer un projet de Guide de bonnes pratiques. Il a jugé utile de se concentrer sur des questions spécifiques telles que le discours de haine et, en particulier, lorsqu'il se produit en ligne. Le Groupe a également décidé de préparer un questionnaire lors de sa prochaine réunion qui serait soumis à tous les Etats membres en vue de la collecte des bonnes pratiques nationales. Il préparera le projet de Guide lors de sa 3^e réunion (21-23 février 2018).

50. Le CDDH approuve le contenu et la méthode de travail suggérés par le Groupe de rédaction pour préparer le Guide de bonnes pratiques, tout en soulignant que le Guide ne devrait pas se limiter à refléter les obligations positives et négatives des Etats en ce qui concerne la liberté d'expression; le guide devrait aider les Etats à instituer un environnement favorable à la liberté de la presse et des médias. Il rappelle également que la sélection des questions spécifiques en vue de la collecte des bonnes pratiques devrait tenir compte de l'objectif principal du Guide, à savoir fournir des orientations sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés notamment dans le contexte de sociétés culturellement diverses.

51. Dans cette perspective, et plus particulièrement, le CDDH :

- (i) suggère de tenir compte de la complexité du concept du discours de haine, y compris ses diverses connotations (raciales, religieuses, sexuelles, etc.) ;
- (ii) considère particulièrement pertinent de mettre l'accent sur les limites de l'exercice de la liberté d'expression en ligne ;
- (iii) signale que la protection de la liberté d'expression des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme constitue une préoccupation importante et que ce point devrait être coordonné avec les travaux du Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST) ;
- (iv) considère que la nécessité d'équilibrer la liberté d'expression avec d'autres droits, en particulier avec les droits des individus de protéger leur propre réputation, est un aspect important des travaux ;

- (v) considère utile de clarifier davantage les limites de la liberté d'expression dans le discours politique, en abordant également les phénomènes du populisme et des fausses informations ;
- (vi) considère nécessaire d'apporter davantage de précisions au thème de la liberté d'expression dans les relations de travail.

52. Enfin, le CDDH note que le CDDH-EXP a brièvement examiné la question de la cybersécurité et des droits de l'homme et qu'il souhaite en discuter plus en détail avec un représentant du CDMSI lors de sa 3^e réunion en septembre. Le CDDH échange des vues sur la pertinence de préparer un projet de recommandation et conclut que, bien qu'il s'agisse d'un sujet important, il ne relève pas directement de son domaine de compétence, car il concerne principalement des questions liées à la sécurité de l'Etat.

* * *

Extrait du rapport de la 88e réunion du CDDH

(5-7 décembre 2017, document CDDH(2017)R88)

4.2 Liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP)

16. Le Président du Groupe de rédaction sur la liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP) M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) informe le CDDH des travaux menés lors de la 2^e réunion (27-29 septembre 2017). A cette occasion, le Groupe de rédaction a préparé une structure préliminaire pour un Guide de bonnes pratiques sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses. Sur cette base, il a invité les États membres et les observateurs à soumettre des exemples de bonnes pratiques avant le **15 février 2018** à 18:00 au Secrétariat (DGI-CDDH@coe.int) en utilisant les encadrés prévus à cet effet dans le document qui établit la structure préliminaire du Guide ([CDDH-EXP\(2017\)R2](#)).

17. Le CDDH se félicite des progrès accomplis et prend note du projet de structure tel qu'il figure à [l'Annexe V](#) ci-après.

18. Il note que plusieurs Etats membres ont déjà soumis des bonnes pratiques et il encourage les autres Etats à faire de même, en signalant que le CDDH-EXP, lors de sa 3^e réunion (25-27 avril 2018), finalisera son projet de Guide de bonnes pratiques qu'il soumettra au CDDH pour examen et éventuelle adoption lors de la 90^e réunion de celui-ci (novembre 2018). A cette occasion, le CDDH-EXP soumettra également des propositions au CDDH pour d'éventuels travaux de suivi dans ce domaine.

Annexe V

**Structure préliminaire du Guide de bonnes pratiques
sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés,
notamment dans les sociétés culturellement diverses**
(telle qu'approuvée par le CDDH lors de sa 88^e réunion, 5-7 décembre 2017)

I. Introduction

- Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses
- Défis actuels et menaces

II. Historique du Guide

- Les anciens travaux pertinents du CDDH
- Le mandat
- Le Groupe cible destinataire du Guide
- Les critères de sélection pour les bonnes pratiques

III. Champ d'action et contenu du droit à la liberté d'expression

- A. Protection de la liberté d'expression
- B. Les acteurs spécifiques et leur relation avec la liberté d'expression
 - i. Domaine d'intérêt spécifique : Liberté d'expression et discours politiques
 - ii. Domaine d'intérêt spécifique : "fake news" (désinformation)

IV. Discours de haine

V. Concilier la liberté d'expression et les autres droits de l'homme

- A. Liberté d'expression et droit à la vie privée
- B. Liberté d'expression et liberté de penser, de conscience et de religion
 - i. Domaine d'intérêt spécifique : le blasphème
- C. Liberté d'expression et liberté de rassemblement et d'association pacifique
- D. Liberté d'expression et interdiction de la discrimination

Annexe [le cas échéant]

* * *